

**AGENDA POUR LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE  
COTON TEXTILE DE L'UEMOA**

<b><u>PLAN D'ACTION</u></b>				
<b>Axe 1 : Création et mise en place d'un Fonds régional de promotion de la production et d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Leviers d'actions</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Responsable</b>	<b>Délai</b>
<p>Sécuriser les revenus des producteurs de coton</p> <p>Attirer l'investissement privé dans la transformation de la fibre et encourager l'implication des égreneurs dans la première transformation du coton fibre</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantir un prix minimum aux producteurs de coton en cas de déprime des cours du coton</li> <li>- Accorder un prix de cession du attractif pour inciter l'investissement par octroi aux industriels de ristournes, pour une période de 15 ans maximum</li> <li>- Garantir l'approvisionnement de coton fibre pour les industries locales, en quantité et en qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Appliquer une taxe régionale sur l'exportation de fibres brutes. Taxe dégressive en fonction des cours du coton et fixé selon des principes et un barème arrêté au niveau communautaire. Cette taxe sera appliquée et gérée dans chaque pays</li> <li>- Taxer les importations de friperie au niveau national (en utilisant les mécanismes additionnels de protection du Tarif Extérieur Commun, les TDP et TCI)</li> <li>- Taxer les importations de tous les produits textiles (fil, tissu, maille, écrus ou finis)</li> <li>- Favoriser les rapprochements égreneur : filateur via des incitations fiscales et des prêts bonifiés</li> <li>- Permettre à tout industriel textile de l'Union d'accéder librement au coton fibre produit dans les différents pays de l'UEMOA</li> </ul>	<p>Etats et Commission UEMOA, BOAD</p>	<p><b>Etude de faisabilité :</b> 2004</p> <p><b>Mise en œuvre :</b> mi-2004-2005</p>

<b>PLAN D'ACTION</b>				
<b>Axe 2 : Création et mise en place d'un Fonds régional d'investissement pour le développement de l'industrie textile de l'U.E.M.O.A.</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Leviers d'actions</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Responsable</b>	<b>Délai</b>
Appuyer les entreprises actuelles et producteurs potentiellement compétitifs	- Financer leur besoins en fonds de roulement - Appuyer la restructuration des entreprises actuelles potentiellement compétitives	Diagnostiquer les besoins en fonds de roulement  Appui à la formation et l'acquisition de services de conseil Faire bénéficier aux entreprises éligibles de fonds de capital risque	Institutions financières et bailleurs (BOAD)  Commission UEMOA, BOAD	<b>Etude de faisabilité</b> 2003-2004
Appuyer le financement des nouveaux investisseurs	- Aider à la recapitalisation de ces entreprises, via l'entrée de nouveaux partenaires  - Aider à l'investissement de modernisation et d'augmentation de capacité  - Faciliter l'implantation des investisseurs au sein de l'UEMOA	Lever sur le marché monétaire régional les besoins de financement des campagnes cotonnières  Mettre à la disposition des investisseurs des terrains et bâtiments industriels à prix attractifs  Réaliser des dossiers complets type « guide de l'investisseur » avec toute les informations économiques, les contacts, etc... nécessaires  Créer une cellule d'accueil, d'appui et d'aide au montage des dossiers d'investissement pour l'obtention des financements	Mécanismes internationaux existants	
Financer le développement de l'infrastructure économique de la grappe	Financer le développement de zones industrielles privées	Entreprendre une étude d'identification des besoins essentiels en environnement de sous-traitance pour le succès d'une implantation d'industries textiles  Entreprendre une étude d'identification de projets pour l'aménagement de grappes industrielles dans les bassins cotonniers  Mettre en place des lignes de crédit à taux bonifiés		<b>Mise en œuvre du fonds :</b> 2004-2005

<b>PLAN D'ACTION</b>		
<b>Axe 3 : Mise en place d'une concertation sectorielle permanente Etat-secteur privé autour de l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour la compétitivité de la filière</b>		
<b>Objectifs</b>	<b>Responsable</b>	<b>Délai</b>
Mettre en place le Comité de suivi de l'Agenda	Commission UEMOA, BCEAO, BOAD, CDE.	<b>2004</b>
Elaborer un programme et un calendrier de concertation à l'échelon national et régional	Etats, OPICT, Comité de suivi de l'Agenda	<b>2004</b>
Réaliser les concertations au niveau national	Etats, organisations nationales textiles, OPIC, Commission de l'UEMOA, BOAD, CDE, Comité de suivi de l'Agenda	<b>2004</b>
Réaliser les concertations au niveau UEMOA		<b>2004</b>
Suivre le processus global de mise en œuvre de l'Agenda		<b>2004</b>

**PLAN D'ACTION****Axe 4 : Mise en place d'un programme régional de formation aux métiers du textile**

<b>Objectifs</b>	<b>Leviers d'actions</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Responsable</b>	<b>Délai</b>
Mettre en place des structures de formation au niveau régional sur les métiers du textile	Redémarrer le CERFITEX après analyse des besoins des entreprises	Elaborer et mettre en place un dispositif de formation orienté vers les besoins de l'industrie textile et ouvert à l'ensemble des échelons de l'encadrement (Instituts, écoles spécialisées par métiers)	OPICT, Commission UEMOA	<b>Etude redémarrage CERFITEX 2004</b>
Promouvoir la formation par l'apprentissage sur une base contractuelle Etat-entreprises	Proposer des cycles de formation aux métiers du textile dans les écoles de formation professionnelle existantes	Développer, dans le cadre de Centres Textiles Régionaux, des sessions de perfectionnement sur les métiers et besoins identifiés des entreprises		<b>Mise en œuvre : 2004</b>
	Mettre en place un système de formation sur site.	Créer un « corps » d'opérateurs qualifiés, techniciens et ingénieurs itinérant, qualifié dans les différentes branches d'activités, pour réaliser des formations in situ.  Créer des programmes de formation « clé en main », sur les différents métiers, à diffuser avec des moyens multimédia et servant de support aux formations pratiques opérationnelles sur machines		

**PLAN D'ACTION****Axe 5 : Mise en place d'un dispositif régional de centres techniques textiles**

<b>Objectifs</b>	<b>Leviers d'actions</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Responsable</b>	<b>Délai</b>
Créer des Centres Techniques Textiles gérés par le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"><li>- Mobiliser les gouvernements sur la nécessité d'assurer une mise à niveau permanente du tissu industriel textile</li> <li>- Impliquer de façon directe les industriels et producteurs cotonniers dans la mise en place des centres techniques</li></ul>	<p>Définir la mission des centres, leurs objectifs, mécanismes de fonctionnement (organisation, financement des activités, entreprises textiles participantes, moyens à mettre en œuvre, etc.)</p> <p>Choisir la localisation des différents centres</p> <p>Choisir les domaines d'activités à développer à court, moyen et long termes (certification qualité, promotion de labels, etc.)</p> <p>Programmer les activités et recruter le personnel des différents centres</p>	Etats, Commission UEMOA, OPICT,	<b>Etude et formalisation dispositif centres techniques régionaux:</b> 2004-2005  <b>Mise en œuvre : 2004</b>

<b>PLAN D'ACTION</b>				
<b>Axe 6 : Le lancement d'une campagne de communication active de l'Agenda et de promotion de la zone UEMOA</b>				
<b>Objectifs</b>	<b>Leviers d'actions</b>	<b>Mise en œuvre</b>	<b>Responsable</b>	<b>Délai</b>
Promouvoir la stratégie auprès des Autorités des Etats membres de l'UEMOA		Définir un plan de communication et de visites dans chaque pays de l'UEMOA Identifier les investisseurs à rencontrer	Commission UEMOA,	2004
Mobiliser le secteur privé autour de la vision 2010	Communiquer sur la stratégie et les problèmes de compétitivité de la filière coton-textile dans les 8 pays de l'UEMOA	Définir un plan de communication et de visites	OPICT (appui CDE ProInvest) Commission UEMOA, BOAD,	2004
Promouvoir la stratégie auprès des institutions internationales et bailleurs de fonds		Identifier les organisations à rencontrer Définir un plan de communication et de visites	Commission UEMOA, BOAD, OPICT	2005
Mobiliser les investisseurs étrangers, notamment à travers un Forum des Investisseurs	Rencontrer des organisations professionnelles du secteur textile européen (Allemagne, Italie, France)	Réaliser des « guides de l'investisseur », des « guides des bailleurs de fonds », des « guides des acheteurs » etc... sur la base de banques de données avec tous les indicateurs textiles techniques, économiques, environnemental, à créer. et concernant la zone  Organiser un atelier de formation sur le processus à suivre dans ce cadre	Commission UEMOA, BOAD, OPICT, CDE	Mi-2005
	Organiser un Forum des investisseurs			